

Bruxelles, le 15 juin 2021

**ASBL Espace Cultures et  
Développement**

Rue du Gouvernement provisoire,  
34(A)  
1000 BRUXELLES

**DIRECTION ATL**

**Service E.D.D.**

Secrétariat : Jonathan CORTHALS

Tél : +32(0) 2 542 14 65

Courriel : accueil-edd@one.be

Conseillère EDD : Aurore MARGARO

Tél : 02 436 97 30

Courriel : aurore.margaro@one.be

<b>OBJET:</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Octroi du renouvellement de reconnaissance pour l'École de Devoirs « EDD Notre-Dame-Aux-Neiges »</li><li>• N° de dossier : 21004/32</li></ul>
---------------	---

Madame, Monsieur,

Je vous informe que l'Office a décidé de renouveler la reconnaissance de l'École de Devoirs « EDD Notre-Dame-Aux-Neiges » située Rue du Gouvernement provisoire, 34(A) à 1000 BRUXELLES, et organisée par l'ASBL Espace Cultures et Développement située à la même adresse.

L'Office tient à vous remercier pour la qualité de votre dossier et des échanges que vous avez eu avec votre Conseillère EDD. Par ailleurs, alors que le bien-être des enfants et des jeunes se retrouve particulièrement affecté par la crise que nous vivons, l'Office souhaite également souligner l'immense générosité, créativité et détermination dont votre équipe fait preuve au quotidien dans la mise en œuvre des missions des Écoles de Devoirs.

La reconnaissance de l'École de Devoirs prend donc effet le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et est valable jusqu'au 31 aout 2026, conformément à l'article 5, §1er du décret du 28 avril 2004 tel que modifié et qui précise : « La reconnaissance des Écoles de Devoirs est valable pour une période de cinq années d'activités au maximum, prenant fin un 31 aout. »

Le Service Écoles de Devoirs reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. En vous remerciant sincèrement pour votre engagement auprès des enfants et des jeunes, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Benoît Parmentier  
Administrateur général